

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THOIRY
DU MERCREDI 7 JUIN 2023 PRESCRIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2121-25 DU CODE
GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Membres en exercice : 29
Votants : 27
Présents : 23
Excusés avec procuration : 4
Excusé sans procuration : 0
Absents : 2

Le Conseil Municipal de la commune de Thoiry, convoqué le 1^{er} juin 2023 et réuni le mercredi 7 juin 2023 à 18 heures 30 sous la présidence de Madame le Maire, a délibéré comme suit :

- ❖ **DEL-2023-01 : Adoption du Règlement Budgétaire et Financier pour le passage à la nomenclature M57 au 1er janvier 2024.**

Approuvée à l'unanimité.

- ❖ **DEL-2023-02 : Instauration d'une Autorisation de Programme pour la construction de la salle des fêtes communale.**

Approuvée à l'unanimité.

- ❖ **DEL-2023-03 : Construction salle des fêtes – étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement.**

Le conseil municipal en a pris acte.

- ❖ **DEL-2023-04 : Budget principal – décision modificative n°1 – BP 2023.**

Approuvée à l'unanimité.

- ❖ **DEL-2023-05 : Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR pour la construction de la salle des fêtes.**

Approuvée à l'unanimité.

- ❖ **DEL-2023-06 : Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du « Contrat Région Ville » pour la construction de la salle des fêtes.**

Approuvée à l'unanimité.

- ❖ DEL-2023-07 : Demande de subvention au Département de l'Ain pour la construction de la salle des fêtes.
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ DEL-2023-08 : Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR pour la construction de deux salles associatives.
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ DEL-2023-09 : Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du Contrat Région Ville pour la construction de deux salles associatives.
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ DEL-2023-10 : Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR pour la réhabilitation de l'hôtel de ville.
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ DEL-2023-11 : Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du Contrat Région Ville pour la réhabilitation de l'hôtel de ville.
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ DEL-2023-12 : Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du Contrat Région Ville pour l'aménagement des espaces publics du centre-ville.
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ DEL-2023-13 : Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR pour la construction d'une bibliothèque.
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ DEL-2023-14 : Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du Contrat Région Ville pour la construction d'une bibliothèque.
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ DEL-2023-15 : Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR pour l'aménagement d'un self au restaurant scolaire des Gentianes.
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ DEL-2023-16 : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Trail du Reculet.
Approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.
Monsieur BURLET n'a pas pris part au vote.

- ❖ **DEL-2023-17 : Maintien ou non des fonctions d'Adjoint suite à retrait de délégation.**
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ **DEL-2023-18 : Suppression d'un poste d'Adjoint au Maire.**
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ **DEL-2023-19 : Fixation des indemnités de fonction versées aux conseillers municipaux délégués.**
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ **DEL-2023-20 : Reprise de la compétence éclairage public transférée au Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA).**
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ **DEL-2023-21 : Modification du tableau des emplois de la Ville.**
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ **DEL-2023-22 : Création de plusieurs emplois non permanents pour un accroissement temporaire d'activité.**
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ **DEL-2023-23 : Régularisation foncière de la parcelle BN91.**
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ **DEL-2023-24 : Modification du règlement intérieur des services péri/extrascolaires à compter du 1er septembre 2023.**
- 24 pour
- 3 abstentions : M. DE MARTEL, Mme VELASQUEZ et M. WATELET.
- ❖ **DEL-2023-25 : Modification des tarifs des services péri/extrascolaires à compter du 1er septembre 2023.**
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ **DEL-2023-26 : Passation de la convention permettant de promouvoir les activités sportives scolaires pour 2023 / 2024 avec l'association Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry.**
Approuvée à l'unanimité.

- ❖ DEL-2023-27 : Désignation des jurés de cour d'assises au titre de l'année 2024 pour la Commune de Thoiry et les Communes du Canton de Thoiry de moins de 1300 habitants.

Le conseil municipal a procédé au tirage au sort.

*** Séance levée à 20h47 ***

Fait à THOIRY le 9 juin 2023.

Le Maire,

Muriel BÉNIER



Affichée ce même jour au format papier en Mairie et publiée en format informatique sur le site internet de la commune